



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation départementale de la Charente-Maritime

Département Santé-Environnement

Qualité des eaux de baignade

Classement 2025



COMMUNE : FLOTTE (LA)

SITE DE BAIGNADE : PLAGE DE L'ARNERAULT

Le classement des eaux de baignade s'effectue à la fin de la saison balnéaire de l'année en cours, selon des dispositions fixées par l'arrêté du 22 septembre 2008. Seuls les résultats du contrôle sanitaire portant sur les paramètres E. Coli et entérocoques intestinaux sont comptabilisés. La méthode de calcul du classement prend en compte les résultats obtenus sur les 4 dernières années. Un minimum de 16 résultats est nécessaire pour pouvoir classer un site de baignade.

Année 2025 Classement Excellent



Nombre de prélèvements réalisés au cours de la saison	10
Nombre de prélèvements ayant servi au calcul du classement	40
Date du premier prélèvement	07/06/2022
Date du dernier prélèvement	08/09/2025

Calculs et paramètres de classement	ENTÉROCOQUES /100ML (MP) ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	Percentile 90	Percentile 95
		25,42	28,98
		51,34	65,49

Critères pour établir le classement - Eau de mer					
	Seuil percentile 95 inférieur à	Seuil percentile 95 inférieur à	Seuil percentile 90 inférieur à	Au moins un percentile supérieur à	
Entérocoques	100	200	185	185	
Escherichia Coli	250	500	500	500	
CLASSEMENT	EXCELLENT	BON	SUFFISANT	INSUFFISANT	